

Copies
VA
SC
VA
LA

Classification

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
EN PREFIGURATION
POLE GESTION PUBLIQUE



38 boulevard Baptiste Bonnet
13285 MARSEILLE CEDEX 08

SERVICE DES EVALUATIONS IMMOBILIERES
Affaire suivie par René PELOUSE
☎ : 04 91 23 60 54 / 📠 : 04 91 23 60 23
Mel. : rene.pelouse@dgfip.finances.gouv.fr
V/ REF. : dossier suivi par Valérie Andréoli.

AVIS DU DOMAINE

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4
Décret n° 86-455 du 14 mars 1986
Loi n° 95-127 du 8 février 1995
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

Grand Port Maritime de Marseille
23 place de la Joliette
BP 81965
13226 Marseille cedex 02

N° : 2010-202V3965 (2009-202V1875 ratt.)

Marseille le 27 octobre 2010.

Objet : estimation de la valeur vénale d'une emprise de 1 500 m² environ dépendant du Domaine Public maritime, située à la pointe sud du fort Saint Jean.

En réponse à votre demande du 17 novembre 2009 concernant une emprise de 1 500 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée « la Joliette » section H n° 9, et compte tenu de l'évolution du dossier depuis la date de votre demande initiale, j'ai l'honneur de vous faire connaître que sa valeur vénale est fixée à 1 €.

Pour le Gérant intérimaire de la Trésorerie
Générale de la région PACA et du département
des Bouches du Rhône,
et par délégation,
le Receveur-Percepteur,

C. GUILHOT

